

Arrêté n° 2021-76

portant proclamation des résultats de l'élection des membres du conseil de gestion de l'IPAG

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté électoral n° 2021-66 du portant élection des membres du Conseil de gestion de IPAG;

Arrête:

Article 1:

Suite au scrutin en date du Mardi 30 novembre 2021, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de gestion de l'IPAG.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers :

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 62 Votants : 12 Nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 12

Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués	Total des sièges
LAP TROYES	12	. 1	1
ETUDIANTS POUR L'IPAG	12	1	1

Sont déclarés élus :

TITULAIRES	
Ninon KREZEL	
Aurore SELLIER-GIRARDIN	

Collège enseignants :

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits: 18 Votants: 9 Nuls: 0

Suffrages valablement exprimés: 9

Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués	Total des sièges
ENSEMBLE POUR L'IPAG	9	4	4



Sont déclarés élus :

TITULAIRES	
Franck DURAND	
Véronique FABRE-ALIBERT	
Laurent DERBOULLES	
Céline VINTZEL	

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 03/12/21

Le président, Guillaume GELLÉ

Transmis au recteur le : (3 / \2 / Z/

Publié le : 03/12/17